Communiqué



11 août 2021

Moustique tigre : le Département reste vigilant et mobilisé

L'Agence régionale de Santé (ARS) a constaté la présence du moustique tigre dans la commune de Chamarande. Egalement engagé dans la lutte contre cet insecte vecteur de maladies (chikungunya, dengue, Zika), le Département sensibilise la population à cette menace et veille à limiter sa propagation sur ses sites, notamment au Domaine départemental de Chamarande.

Le moustique tigre, présent en Île-de-France depuis 2015, est un insecte urbain qui se développe surtout dans les espaces publics et dans les jardins au contact de l'homme. La gouvernance de la lutte contre cet insecte et sa surveillance relève depuis 2020 de l'ARS.

De son côté, le Département travaille conjointement avec l'ARS pour sensibiliser la population aux dangers que représente cet insecte et aux moyens de s'en protéger, notamment par la suppression des gites larvaires (réservoirs d'eau non couverts, arrosoirs, soucoupes, gouttières non entretenues, etc.). Il forme également les agents techniques du département (espaces verts, collèges, etc.) au repérage et à l'élimination des gites larvaires. Enfin, il sensibilise aussi les communes sur leur rôle dans cette lutte.

En 2019, les communes colonisées étaient Massy, Verrières-le-Buisson, Savigny-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Draveil. L'année suivante, Vigneux-sur-Seine, Chilly-Mazarin et Longjumeau se sont rajoutées à cette liste.

En 2020, 50 pièges pondoirs ont été installés sur 38 communes de l'Essonne pour assurer le suivi entomologique (dynamique des populations) de l'insecte.

Les habitants ont aussi un rôle à jouer et peuvent signaler la présence du moustique sur un portail dédié : <u>site de signalement du moustique tigre. (anses.fr)</u>.

Contacts presse: Luce Margonty

Imargonty@cd-essonne.fr / 06 08 10 50 84

